

Démarches : du nouveau pour les cartes d'identité

Mis en ligne le 29 mars 2017

Depuis le 21 mars, dans le cadre de la modernisation des démarches administratives, la Préfecture a mis en place un nouveau dispositif de délivrance des CNI.

- > Vous pouvez désormais remplir en ligne votre dossier de pré-demande. Pour cela, il vous suffit de créer un compte sur le site internet de [l'Agence nationale des titres sécurisés](#) 
. Une fois connecté à votre espace personnel, vous pourrez ensuite sélectionner la démarche que vous souhaitez effectuer [via le site officiel](#) 
.
- > Pour le finaliser, **vous devez ensuite prendre rendez-vous** dans l'une des 36 mairies du Rhône - et non plus forcément à Oullins - dotées du dispositif de recueil. Cet équipement permet notamment de collecter vos empreintes digitales, dorénavant obligatoires pour obtenir votre CNI. Chaque demande est instruite par une plateforme spécialisée qui permet de renforcer les moyens de lutte contre la fraude.
- > Une fois réalisée, votre carte vous sera remise par la mairie dans laquelle vous aurez déposé votre dossier.

ATTENTION :

N'attendez pas la dernière minute pour prendre rendez-vous : les délais de traitement sont variables et les plus fortes demandes sont recensées entre mars et août.



VILLE D'OULLINS-PIERRE-BENITE

HÔTEL DE VILLE
PLACE ROGER SALENGRO - BP 87
69923 OULLINS CEDEX
04 72 39 73 13

MAIRIE DÉLEGUÉE DE PIERRE-BENITE :
HÔTEL DE VILLE
PLACE JEAN JAURÈS
69 310 PIERRE-BÉNITE
04 78 86 62 62

► [HORAIRES \(HTTP://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?\)](http://OULLINS.FR/VIE-MUNICIPALE/SERVICES-MUNICIPAUX-243/HOTEL-DE-VILLE-4115.HTML?)

@ CONTACTEZ-NOUS